



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression de dessertes TGV pour les villes moyennes

Question écrite n° 2598

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la suppression envisagée d'arrêts de trains à grande vitesse dans les villes moyennes, dont Béthune ferait partie. Une mission chargée de faire des propositions sur la réforme de la SNCF devant intervenir en 2018 a été confiée récemment à Monsieur Jean-Cyril Spinetta, ancien président-directeur général de la société Air France. Parmi les pistes évoquées, la question de la réorganisation des dessertes TGV est à l'étude. Cela pourrait aboutir à la suppression de la desserte TGV béthunoise. Si celle-ci devait être décidée, cela causerait un grave préjudice à de nombreux usagers de la SNCF. En effet, avec pas moins de douze allers-retours par jour, la ligne TGV reliant Béthune à Paris est indispensable pour bon nombre d'habitants qui se rendent en région parisienne notamment pour leur activité professionnelle. Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer que la desserte TGV béthunoise sera bien préservée et que cette réorganisation envisagée ne se fera pas une nouvelle fois au détriment de nos territoires.

Texte de la réponse

Par courrier du 12 octobre 2017, le Premier ministre a demandé à M. Jean-Cyril Spinetta d'établir des propositions en vue de préparer la stratégie d'ensemble que l'État entend mettre en place pour le système ferroviaire. Il s'agit de refonder le modèle du transport ferroviaire dans le cadre d'un marché ouvert à la concurrence, en préservant les missions d'un service public performant. M. Spinetta conduit sa mission en concertation avec l'ensemble des parties intéressées. Dans ce cadre, 3 chantiers principaux ont été identifiés : - la définition d'une stratégie de desserte par le transport ferroviaire à horizon 2030 ; - la remise à plat du modèle économique et financier du système ferroviaire ; - la préparation d'une mise en œuvre réussie de l'ouverture à la concurrence. Les conclusions et propositions de cette mission ont été remises le 6 février. Le Gouvernement étudie actuellement le rapport et fera des propositions claires d'ici la fin du printemps 2018. Le Gouvernement veillera particulièrement à ce que la desserte ferroviaire des territoires reste performante et adaptée à leurs besoins.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2598

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2017](#), page 5270

Réponse publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2393